



Mardi 22 décembre 2020

DÉLIBÉRATION N°2020-72

**CONCERTS AVEC L'ORCHESTRE NATIONAL
AVIGNON-PROVENCE EN 2021**

Le jeudi 17 décembre 2020 le Conseil d'Administration d'Arsud régulièrement convoqué n'a pas pu se tenir faute de quorum. Les membres du Conseil d'Administration d'Arsud ont alors été régulièrement convoqués pour le mardi 22 décembre 2020 à 11h00, date à laquelle ils se sont réunis en visioconférence.

ÉTAIENT PRÉSENTS M. Robert **BÉNÉVENTI** - M. Michel **BISSIÈRE** - Mme Christiane **BOURBONNAUD**
Mme Josy **CHAMBON** - M. Pierre **DUSSOL** - Mme Aurélie **FERRIER** -
M. Michel **KELEMENIS** - Mme Jehanne **MARROU** - Mme Agnès **RAMPAL** -
M. Jean-Pierre **RICHARD** - Mme Brigitte **VIRZI-GONZALEZ**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS M. Julien **AUBERT** par M. Michel **BISSIÈRE**

ÉTAIENT ABSENTS M. Julien **AUBERT** - Mme Laurence **CABROL** - Mme Marion **COUTRIS** -
M. Geoffrey **DAVID** - M. Christian **ESTROSI** - Mme Chantal **EYMELOUD** -
M. Richard **GALY** - Mme Elodie **PRESLES** -
Mme Maylis **ROQUES** pour la DRAC PACA - M. Philippe **VARDON**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°19-586 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 16 octobre 2019 portant modification des statuts d'Arsud et intégration de l'Arcade.

Vu la délibération n°2020-23 du Conseil d'Administration du 5 juin 2020 portant sur le budget primitif 2020,

Vu la délibération de ce jour portant sur le Débat d'Orientations Budgétaires 2021,

Considérant :

- Que la Région est un partenaire historique des orchestres régionaux auxquels elle apporte un financement important,

- Qu'Arsud s'est vu confier par l'Assemblée régionale une mission de développement des échanges culturels visant à favoriser l'aménagement culturel du territoire et le rayonnement des activités d'intérêt régional,
- Qu'il entre dans les missions d'Arsud d'inciter les principaux outils culturels financés par la Région à participer aux priorités régionales d'aménagement du territoire ainsi qu'à la recherche de nouveaux publics en se produisant auprès de publics ciblés,
- Que l'Orchestre National Avignon-Provence développe des parcours de découverte et des concerts éducatifs et se produit en répétitions publiques auprès des publics jeunes et notamment des lycéens et apprentis de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- Que la crise sanitaire liée à la pandémie du Covid-19 et les mesures évolutives qui s'ensuivent pourraient empêcher la tenue de concerts en présentiel,
- Le Décret n° 2020-423 du 14 avril 2020 complétant le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Le Président propose au Conseil d'Administration :

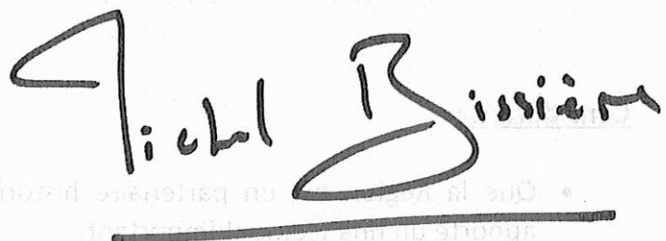
- De permettre à Arsud de signer un contrat de partenariat avec l'Orchestre National Avignon-Provence, portant sur des concerts en milieu scolaire,
- De permettre à Arsud de verser à l'Orchestre National Avignon Provence, la somme maximale de 15 000 € TTC d'apport en partenariat, correspondant aux cachets des artistes dans cette limite, par mandat administratif sur présentation d'une facture détaillée et certifiée,
- De prévoir la possibilité d'organiser une version numérique des « Concerts avec l'Orchestre National Avignon-Provence » si des mesures (sanitaires, sécuritaires...) venaient à empêcher la tenue du dispositif en présentiel. Cette alternative pourrait comprendre des frais de captation, de diffusion, de création de site internet, de communication,
- Dans le cadre des actions culturelles, une réflexion sur de nouvelles orientations sera menée en 2021.

Les crédits correspondants seront prévus aux chapitres 011 et 65 du Budget 2021.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait à Bouc-Bel-Air, le 22 décembre 2020

**Le Président du Conseil d'Administration
Monsieur Michel BISSIÈRE**



Handwritten signature of Michel Bissière in black ink, written over a horizontal line.